



INFOS

Lainville en Vexin

Numéro spécial rentrée - Septembre 2009

Le mot du Maire

Chères Lainvilloises, chers Lainvillois,

Nous avons souhaité éditer ce bulletin spécial afin de vous faire part des informations pouvant vous faciliter cette rentrée de septembre.

Ce type de publication viendra désormais s'intercaler entre les journaux plus fournis (et en couleur) détaillant les projets en cours, auxquels vous êtes désormais habitués.

Ce « mot du Maire » sera donc également raccourci : je vous souhaite une excellente rentrée, que chacun puisse garder longtemps le soleil de l'été dans son cœur, et je vous invite à venir assister au prochain Conseil Municipal qui se déroulera le vendredi 2 octobre à 20h30 en notre Mairie.

Stéphane Hazan, votre Maire

Directeur de la publication

Stéphane Hazan

Rédaction

Commission Communication

Sommaire

- L'école
- Le CCAS
- Les associations
- Les infos pratiques

L'école Léopold Bresac

- ◆ Inscription pour la **garderie** : la fiche d'inscription est désormais téléchargeable à partir du site www.lainville.fr, mais reste bien sur disponible en mairie. Cette fiche doit être remise au maximum la veille
- ◆ Suite à la demande de certains parents, nous avons étudié la possibilité d'étendre les horaires de la **garderie** à 18h30. Pour l'instant cela n'est pas avec la disponibilité du personnel encadrant les enfants.
- ◆ L'inscription à **l'étude dirigée** doit être faite en mairie avant la rentrée scolaire. Vous trouverez sur notre site internet ou en mairie le règlement complet dont voici quelques rappels :
 - L'étude dirigée ne peut être viable financièrement que si le nombre d'enfants est compris entre 10 et 20.
 - Les enseignants s'engagent à diriger cette étude les lundis, mardis, jeudis de 16h30 à 18h. Le vendredi, les enfants pourront être pris en garderie.
 - La part à la charge des parents est de 30€ par mois et par enfant, avec engagement sur 2 mois.
 - Seule une personne majeure et autorisée par les parents peut venir récupérer un enfant en sortie de garderie ou étude dirigée.
- ◆ Concernant la **cantine scolaire** : tout enfant sujet à des allergies alimentaires ne peut être inscrit à la cantine scolaire. Toutefois, la municipalité, afin de rendre service aux parents, acceptera de réchauffer et servir le repas préparé par les parents, sous réserve de présentation d'un certificat médical.
- ◆ Madame Cadiot, directrice de l'école, nous fait part d'un nouveau projet « **Classe d'autrefois** ». Une classe telle qu'ont pu la connaître nos aînés serait mise en place dans une salle de la commune. Nous invitons tous les Lainvillois ayant en leur possession des documents ou du matériel d'époque et désireux de participer à ce projet, à contacter la directrice ou le secrétariat de la mairie. Merci à tous.
- ◆ Le **calendrier scolaire 2009/2010** :
 - **Rentrée scolaire** : jeudi 3/09
 - **Toussaint** : samedi 24/10 au jeudi 5/11
 - **Noël** : samedi 19 décembre 2009 au lundi 4/01
 - **Hiver** : samedi 20/02 au lundi 8/03
 - **Printemps** : samedi 17/04 au lundi 3/05
 - **Été** : vendredi 2/07

(Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués)





Mairie de
Lainville-en-Vexin
2 rue de la Mairie
78440 Lainville-en-Vexin

Téléphone : 01 34 75 38 30
Télécopie : 01 37 75 11 22
@Mail : mairie.lainville@free.fr
web : www.lainville.fr

Ouverture au public :

lundi et jeudi
de 16h à 19h30
samedi de 10h à 12h

+ d'infos sur
www.lainville.fr

La carte Imagin'R

C'est un titre de transport destiné aux jeunes étudiants d'Île-de-France à partir du collège. Valable un an, elle permet d'utiliser les différents transports en commun de la région, sans limite et à un tarif préférentiel. Si vous possédez déjà une carte, la société Com'Bus vous transmettra directement un nouveau dossier. Pour les nouveaux adhérents, il conviendra de le retirer en mairie puis de le faire tamponner par l'établissement scolaire (ex : Collège de Gaillon) et renvoyer le dossier complété.

Le prix pour les Lainvillois, grâce à la subvention du syndicat, est de 111.70€ pour l'année. Plus de renseignements en mairie ou chez Com'Bus (01 30 94 34 22).

Paiement possible en 9 fois sans frais.

CCAS : du nouveau

Pour la rentrée scolaire 2009, le CCAS souhaite apporter une aide aux lycéens et étudiants en participant, selon les revenus de la famille, à certains frais tels que l'inscription à l'école ou l'université, l'inscription aux concours, l'achat de matériel pédagogique ou de la carte orange. Le CCAS examinera les dossiers qui seront constitués de l'avis d'imposition 2008 et du justificatif des dépenses engagées.

Concernant la sortie des anciens qui aura lieu le 13 septembre, il reste 8 places ouvertes à la population sous condition de la participation aux frais correspondants à la sortie. Cette opération est bien sur offerte aux résidents Lainvillois de plus de 65 ans (prise en charge financière par le CCAS).

Vous pouvez contacter le secrétariat du CCAS en mairie, au 01 34 75 38 30 afin d'obtenir un rendez-vous avec Mme Michèle Lepvrier Maire adjoint aux affaires sociales, ou un membre de l'équipe du CCAS : Stéphane Hazan, Nathalie Pouplard, Mélanie Bizieau, Madeleine Clairon, Brigitte Leroux, Marie-Claire Deltour, Joëlle Durand, Evelyne Lefebvre. Vous pouvez également nous contacter via notre site internet.

Les membres du CCAS ont une obligation de secret professionnel. Le CCAS est donc là pour vous aider, en conservant votre anonymat.

Forum des Associations

Le Forum des associations se tiendra le **samedi 5 septembre de 14h à 18h à la Mairie**

Venez découvrir et vous inscrire aux différentes activités associatives proposées dans notre commune :

- les sections marche, gymnastique, tennis, peinture, bibliothèque composant l'ASCL,
- le football (FCL),
- le Twirling Dance Club,
- mais aussi la chasse (ACCA), le comité des fêtes, Alcool Action 78 ou les amis de Lainville (AALEV)

Les responsables de section ainsi que les membres des bureaux auront le plaisir de tenir à votre disposition les conditions de souscription et de répondre à vos questions.



Les encombrants

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le 30 septembre 2009

Il est demandé de ne sortir au maximum qu'**1 m3**.

Ne seront pas collectés :

- Les déblais, gravats et objets non ménagers
- Les déchets spécifiques à risque
- Les produits explosifs ou toxiques
- Les déchets verts, les souches d'arbres
- Les objets dont le poids est supérieur à 50kg et/ou dont les dimensions excèdent 1,75m * 1,50m * 1,50m